

 CASDIS Cotes d'Armor Service Départemental d'Incendie et de Secours	FICHE PROCEDURE	DAF n°40
	AVANCEMENT DE GRADE SPV	Créée le : 09/12/2020 Modifiée le :
DIRECTION	DAF	
DOMAINE	RH	

CALENDRIER	ACTEURS	DEROULEMENT DE L'ACTION
1 ^{er} janvier au 31 mai de l'année N-1	SPV	1) Présente son projet d'activités SPV lors de son entretien individuel sur les 3 années à venir
		2) Pose une marque d'intérêt dans EMMIE sur le grade et sur la formation en adéquation pour les années N + 1 + 2 + 3 <i>Il s'assure que l'année demandée est en adéquation avec l'année d'accessibilité présentée par EMMIE</i>
Du 1 ^{er} au 30 juin de l'année N-1	Chef de centre	3) Donne un avis et vérifie que les formations en adéquation avec l'activité souhaitée ont bien été formulées.
		4) Priorise les demandes validées
1 ^{er} juillet au 31 août de l'année N-1	Chef de groupement territorial	5) Examine l'avis du chef de centre et donne seulement les avis défavorables en les motivant.
1 ^{er} septembre au 1 ^{er} octobre de l'année N-1	Bureau GPEEC/GPEAC	6) Positionne dans EMMIE avant le 1 ^{er} octobre les SPV sur les sessions d'avancement de grade pour l'année N+1 en fonction des dates des formations d'avancement sur lesquelles l'agent est placé
A partir du 1 ^{er} octobre de l'année N-1	SPV	7) Confirme sa demande de changement de grade et s'engage à suivre les formations correspondantes à l'activité opérationnelle
ANNEE de l'avancement de grade	Service gestion – Vie des agents	8) Contrôle les prérequis des promouvables et valide les avancements de grade dans EMMIE (formation réalisée, ancienneté en prenant en compte la déduction d'une période de disponibilité)
		9) Génère les arrêtés de nomination
	Directeur, président CASDIS, Chef de groupement territorial	10) Signe les arrêtés de nomination
		Service gestion – Vie des agents
12) Téléverse l'arrêté dans EMMIE et dans le logiciel RH		
Au plus tard 1 mois après la signature de l'arrêté	SPV	13) Notifie l'arrêté et le téléverse dans EMMIE

Le Directeur Départemental,



Contrôleur Général Stéphane MORIN